

Le 7 novembre 2012

Position de l'UIMM sur le pacte national pour la croissance, la compétitivité et l'emploi, annoncé par le Gouvernement le 6 novembre 2012

Reprenant la plupart des propositions contenues dans le rapport remis par Louis Gallois au Premier ministre, le lundi 5 novembre, le Gouvernement vient d'annoncer une série de mesures réunies dans un « pacte national pour la croissance, la compétitivité et l'emploi ».

Dans ces mesures, nous retrouvons nombre d'orientations et de propositions que nous avons élaborées. C'est un premier aboutissement pour un travail de fond mené depuis plusieurs années par l'UIMM, le MEDEF et le GFI, concrétisé notamment par la publication en février 2012 du « Pacte social pour une industrie compétitive », de l'UIMM, mais aussi en novembre 2011 par le « nouveau pacte social et fiscal pour la compétitivité de la France », du MEDEF, ou encore par le « nouveau pacte pour l'industrie la croissance et l'emploi », du GFI, en octobre 2011.

Il convient de saluer également le travail accompli par Louis Gallois et son équipe de rapporteurs. Il a mis en lumière la gravité de la crise de notre industrie ; il a su convaincre qu'il convenait d'agir sur plusieurs fronts, d'où la diversité des mesures aujourd'hui annoncées, il a su en montrer la cohérence d'ensemble.

Mais il faut aussi garder à l'esprit que ces mesures s'inscrivent dans un contexte marqué depuis de trop nombreuses années par un alourdissement des prélèvements obligatoires, et par leur concentration sur l'entreprise, d'une manière qui pénalise fortement leurs marges et leur compétitivité.

Les mesures désormais annoncées par le Gouvernement appellent ainsi de notre part une appréciation d'ensemble positive (1), mais nuancée par des réserves importantes (2), et donc accompagnée d'une attitude de vigilance que nous voulons pour l'avenir constructive mais exigeante (3).

1. Notre appréciation est dans l'ensemble positive pour quatre raisons principales :

- a. Le Gouvernement, en premier lieu, **reconnait enfin de manière claire et sans ambiguïté la gravité de la crise** traversée par l'économie française. Le document du Gouvernement reconnaît en outre, également, que cette

situation résulte du contraste avec nos principaux voisins, partenaires et concurrents. Il signale notamment l'effet positif qu'a eu sur leur compétitivité la modération salariale adoptée en Europe du Nord et notamment en Allemagne. Il indique donc qu'une stratégie volontariste est désormais indispensable en France « pour restaurer notre compétitivité, redresser notre industrie et favoriser l'emploi. ». C'est pour nous un message de fond très important.

- b. De manière logique, le document souligne que les mesures présentées ne constituent en ce sens qu'une **première étape**, et que l'effort indispensable pour restaurer notre compétitivité devra être poursuivi dans la durée. Il engage d'ailleurs une deuxième étape, dont nous attendons beaucoup, par une saisine du Haut conseil du financement de la protection sociale, destinée à « mieux asseoir et diversifier les financements de la protection sociale afin de rééquilibrer la part des contributions pesant exclusivement sur les revenus salariaux ». C'est pour nous une préoccupation très importante.
- c. D'ores et déjà, de nombreuses mesures sont reprises des propositions de Louis Gallois, notamment sur **une meilleure structuration des filières ou sur une amélioration des modalités de financement des entreprises**, en particulier des PME ou ETI. Dans nombre de cas, nous le savons bien, les évolutions de ce type ne se décrètent pas. Pour autant, les pistes tracées nous paraissent aller dans le bon sens.
- d. La proposition la plus importante concerne la **baisse des charges**, qui prendra la forme d'une baisse de l'IS (ou de l'IR pour les sociétés de personnes). L'impôt dû en 2013, versé en 2014, serait donc diminué de 10 Milliards d'euros, la baisse atteignant 20 Milliards d'euros au bout de trois années (soit pour l'impôt dû en 2016, au titre de 2015). Ce montant représente environ 4 % de l'ensemble des charges salariales des entreprises privées, pour le terme de l'évolution, ou 6% de la masse salariale jusqu'à 2,5 SMIC, seuil retenu pour cette mesure. Ce n'est pas rien, et nous nous félicitons qu'une mesure significative vienne enfin enrayer la baisse des marges et la dégradation de la situation financière des entreprises.

Pour les seules PME et ETI, des dispositions particulières sont annoncées, encore imprécises, qui devraient permettre d'anticiper en 2013 sur cette diminution de l'impôt, et donc d'accorder un avantage plus précoce en trésorerie.

2. Mais nous avons plusieurs réserves importantes :

- a. La première est justement liée au **calendrier d'application de la mesure** principale, relative à la baisse des charges. Nous comprenons bien que le choix, légitime et même indispensable, de réduire les déficits publics, diminue les marges disponibles. Mais il nous paraît évident que la gravité de la situation que connaissent les entreprises, la faiblesse historique de leurs marges, en particulier dans l'industrie, exigent des mesures d'urgence, ou à tout le moins rapides. Nous risquons sinon de continuer à voir se dégrader la situation financière et de l'emploi de nombre d'entreprises.
- b. Une deuxième réserve porte sur l'ampleur de l'effort annoncé. Certes, le montant de 10 Milliards d'euros pour 2014, de 20 Milliards d'euros pour 2016 est très significatif, on l'a dit, mais il doit aussi être **mis en perspective avec les hausses considérables décidées** récemment, par la deuxième loi de finances rectificative d'août 2012, ainsi que par celles en préparation, dans le cadre des lois de finances et de financement de la Sécurité sociale. L'effort de réduction des charges, annoncé pour 2014, laisse subsister, pour 2012 et 2013, une aggravation de la charge fiscale et sociale, dans un contexte qui pourtant exigerait des mesures de soutien et d'allègement.
- c. Nous relevons enfin que les **ressources mobilisées restent très vagues** : une recette nouvelle, liée à des « taxes écologiques », est annoncée, pour un montant « d'au moins 3 Milliards d'euros », sans autre précision. Des économies accrues de dépenses publiques, pour un montant de 10 Milliards d'euros, sont en outre décidées, pour 2014 et 2015, ce qui est selon nous en effet indispensable, mais le détail des postes visés n'est pas donné.

3. Au total, nous continuerons à adopter une attitude à la fois constructive et exigeante.

Nous aurons tout d'abord à être très vigilants, pour que les mesures annoncées soient mises en œuvre, en totale conformité avec les annonces faites. Plus généralement, nous continuerons à nous battre pour faire reconnaître l'urgence du soutien à la compétitivité des entreprises, dans le sens des recommandations formulées par la Commission européenne ou tout récemment par le FMI. Nous défendrons cette priorité en particulier :

- a. au sein des diverses instances de consultation ou de négociation, et notamment au sein du **Haut conseil du financement de la protection sociale** : les travaux annoncés sur le financement de la protection sociale seront une

occasion très importante pour une réforme structurelle, par le transfert d'une partie des cotisations assises sur les salaires vers des ressources fiscales ;

- b. lors des négociations engagées **avec les partenaires sociaux, au niveau interprofessionnel, sur la sécurisation des parcours professionnels** : nous veillerons à ce que les réformes attendues du marché du travail soient mises au service de cet impératif de compétitivité ;
- c. et plus généralement, **auprès de l'ensemble des décideurs publics**, élus nationaux et locaux.